

DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « La Ruche », Centre Social d'Ostricourt relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 16/09/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne les produits à recevoir, les charges à payer, les cycles produits, achats, charges externes, personnel, opérations financières immobilisations et capitaux propres.

S.A.S DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Douai

S.A.S au capital de 684 740 Euros – FR67 415 367 275 00021 APE 6920Z RCS LILLE 98 B 1385

Email : contact@huchette.fr - www.huchette.fr - TVA acquittée sur les encaissements



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

S.A.S DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Douai

S.A.S au capital de 684 740 Euros – FR67 415 367 275 00021 APE 6920Z RCS LILLE 98 B 1385

Email : contact@huchette.fr - www.huchette.fr - TVA acquittée sur les encaissements



œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Haubourdin, le 17 septembre 2020

DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES

Le Commissaire aux comptes

Antoine HUCHETTE



S.A.S DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Douai

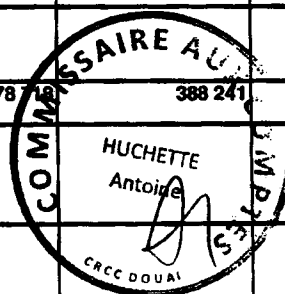
S.A.S au capital de 684 740 Euros – FR67 415 367 275 00021 APE 6920Z RCS LILLE 98 B 1385

Email : contact@huchette.fr - www.huchette.fr - TVA acquittée sur les encaissements

C.S. D'OSTRICOURT
BILAN Association

2019

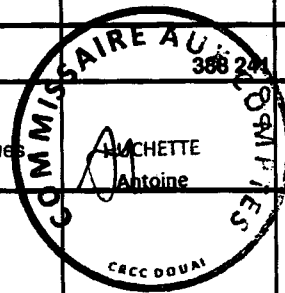
ACTIF		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amortissements ou provisions	Montant net	
Actif immobilisé	Immob. incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et développement			
		Concessions, logiciels et droits similaires			
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Avances et acomptes			
		Total			
	Immob. corporelles	Terrains			
		Constructions			
		Inst. techniques, mat. out. industriels	22 011	19 795	2 216
Actif circulant		Autres immobilisations corporelles	81 207	58 140	23 067
		Immobilisations grevées de droits			2 976
		Immobilisations corporelles en cours			2 285
		Avances et acomptes			
		Total	103 218	77 935	25 283
					5 261
	Immob. financières	Participations			
		Créances rattachées à des participations			
		Titres immob. activité de portefeuille			
		Autres titres immobilisés			
Actif circulant		Prêts			
		Autres immobilisations financières	65	65	50
		Total	65	65	50
					50
	Total	I	103 283	77 935	25 348
					5 311
	Comptes de liaison	II			
	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production biens et services			
Actif circulant		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
		Total			
		Avances et acomptes versés sur commandes	930	930	409
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	2 154	783	1 371
		Autres créances	81 987	81 937	1 395
		Total	84 091	783	83 308
					152 409
	Divers	Autres titres			
		Bons de Caisse			
Actif circulant		Ccp compte de titres			
		Instruments de trésorerie			
		Disponibilités	275 558	275 558	211 066
		Charges constatées d'avance (4)	3 097	3 097	4 045
	Total	III	363 676	783	362 893
					367 929
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	IV			
	Primes de remboursement des emprunts	V			
	Ecart de conversion Actif	VI			
	TOTAL DE L'ACTIF	I+II+III+IV+V+VI	466 959	78 728	388 241
					373 240
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents				
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
	Dons en nature restant à vendre				
	Autres				



C.S. D'OSTRICOURT
BILAN Association

2019

PASSIF		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatif sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv., biens renouvelables)	81 408	81 408
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	59 114	59 114
	Report à nouveau	75 783	64 319
	Résultat de l'exercice	9 578	11 463
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	. Apports		
	. Legs et donations		
	. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investiss. sur biens non renouvelables par l'organisme	1 131	1 486
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		227 013	217 790
	Comptes de liaison II		
Prov. et fonds dédiés	Provisions pour risques	0	0
	Provisions pour charges	18 055	3 533
	Fonds dédiés s/subventions de fonctionnement	0	0
	Fonds dédiés s/autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
	Total III	18 055	3 533
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (1)(3)	9 177	0
	Avances et acomptes reçus s/commandes en cours	72	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 516	20 695
	Dettes fiscales et sociales	74 122	86 287
	Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 579	1 160
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance (1)	38 706	43 775
Total IV		143 172	151 918
Ecart de conversion passif V			
TOTAL DU PASSIF I+II+III+IV+V		388 241	373 240
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		0
	Dont à moins d'un an		0
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
Engag. donnés	(3) Dont emprunts participatifs		
	Sur legs acceptés		
	Autres		

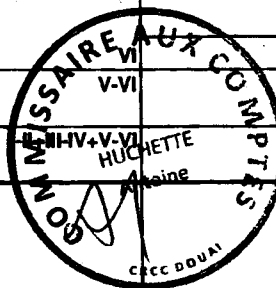


C.S. D'OSTRICOURT
COMPTE DE RESULTAT Association

Période de l'exercice 31.12.2018

Période de l'exercice précédent 31.12.2017

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens (Services liés à des financements réglementaires (Autres services	160 624	177 929
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	160 624	177 929
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels s/opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation	350 115	355 973
	Reprises s/provisions (et amortissements), transferts de charges	1 494	9 246
	Cotisations	2 650	2 944
	Autres produits (1)	88 643	87 189
	Total des produits d'exploitation	603 526	633 281
Charges d'exploitation	Marchandises (Achats (Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements (Achats (Variation de stocks	36 427	36 645
	Autres achats et charges externes (2)	84 311	92 527
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 649	8 953
	Salaires et traitements	277 575	293 621
	Charges sociales	84 487	106 634
	(amortissements (sur immobilisations (provisions	3 439	1 450
	Dotations d'exploitation (sur actif circulant : provisions (pour risques et charges : provisions	15 305	
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges	86 448	86 165
	Total des charges d'exploitation	595 642	625 997
	RESULTAT D'EXPLOITATION	7 884	7 284
Opér. courantes	Excédents ou déficits transférés		
	Déficits ou excédents transférés		
Produits financ.	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobil. de placement et créances d'actif immob.		
	Autres intérêts et produits assimilés	846	765
	Reprises s/provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	Total des produits financiers	846	765
Charges financ.	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	16	0
	Différences négatives de change		
	Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	16	0
	RESULTAT FINANCIER	830	765
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 714	8 049
Renvois	(1) Dont : Dons Legs et donations Produits liés à des financements réglementaires Ventes de dons en nature		
	(2) Y compris redevances de crédit-bail mobilier immobilier		



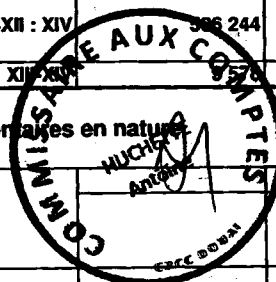
C.S. D'OSTRICOURT

COMPTE DE RESULTAT (Suite) Association

Période de l'exercice au 31.12.2019

Période de l'exercice précédent au 31.12.2018

		Exercice	Exercice précédent
Prod. except.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	796	8 415
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	654	452
	Total des produits exceptionnels VII	1 450	8 867
Charges except.	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	586	5 448
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	586	5 448
RESULTAT EXCEPTIONNEL VII-VIII		864	3 419
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les bénéfices X		5
	Report des ressources non utilisées des exerc. antérieurs XI	0	0
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII	0	0
Total des produits I+III+V+VII+XI : XIII		605 822	642 913
Total des charges II+IV+VI+VIII+IX+X+XII : XIV		586 244	631 450
EXCEDENT OU DEFICIT XIII-XIV		9 578	11 463
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			



CENTRE SOCIAL D'OSTRICOURT

Annexe
aux comptes annuels de l'exercice clos
Le 31/12/2019
Montants exprimés en euros

Ce document comporte 12 pages



SOMMAIRE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE
2. DEROGATIONS, MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

D - AUTRES INFORMATIONS



A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Note 1 : Aucun

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Note 2 :

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

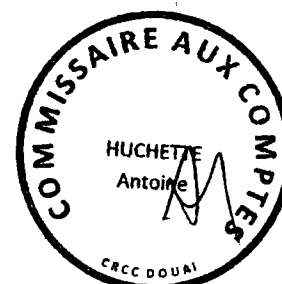
L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n°99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il s'avère que l'application de ces textes ne fait pas apparaître de modification dans l'enregistrement comptable ni dans l'amortissement des biens détenus par l'association.

La mise en oeuvre de ces règlements n'a pas de conséquence sur les états financiers de l'Association.

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

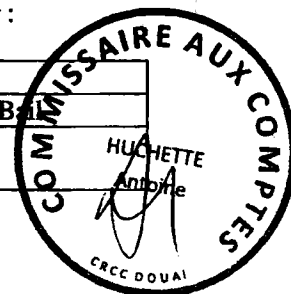
Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Note n° 3 : Immobilisations incorporelles – méthodes d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Droit au bail		
Fonds commercial		
Logiciels	LINEAIRE	5 Ans

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Logiciels		



Note n° 4 : Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Construction (installation)		
Matériel transport		
Matériel d'activité		
Matériel informatique		
Matériel de bureau		
Autres immobilisation		
Total		

Aucune sortie au cours de l'exercice.

Note n° 5 : Immobilisations corporelles – méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Bâtiment	LINEAIRE	20 Ans
Agencement	LINEAIRE	5ans ou 10 Ans
Matériel d'activité	LINEAIRE	5 Ans
Matériel de bureau	LINEAIRE	5 Ans
Mobilier de bureau	LINEAIRE	10 Ans
Matériel de Transport	LINEAIRE	5 Ans

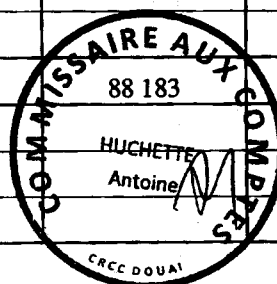
Note n° 6 : Amortissements

	Logiciels	Constructions (installation)	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			22 011	81 207	103 218
Amortissements : Cumuls exercice antérieur			19 035	55 461	74 496
Dotation de l'exercice Reprise de l'exercice			760	2 679	3 439
VALEUR NETTE COMPTABLE			2 216	23 087	



Note n° 7 : Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres	65	65	
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	3 084	3 084	
Autres	81 937	81 937	
Charges constatées d'avance	3 097	3 097	
TOTAL	88 183	88 183	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



2 BILAN PASSIF

Note n° 8 : Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- valeur du patrimoine intégré				
- fonds statutaires				
- apports				
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾	81 408			81 408
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
- réserves indisponibles				
- réserves statutaires ou contractuelles				
- réserves réglementées				
- autres réserves ⁽²⁾	59 114			59 114
Report à nouveau	64 320	11 469		75 783

⁽¹⁾ Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association.

⁽²⁾ Dont réserve pour projet associatif



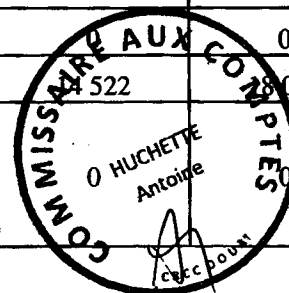
Note n° 9 : Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- apports ⁽¹⁾				
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	1 486	300	655	1 131
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				

⁽¹⁾ Dont subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association et maintenues au passif.

Note n° 10 : Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	0	0		0
Provisions pour charges	3 533	0		3 533
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire	0	0		0



Les provisions pour charges sont constituées de :

- une provision pour indemnité de départ à la retraite pour 18 055 €.

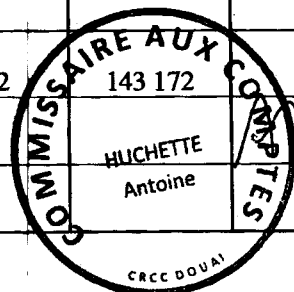
Il a été procédé cette année à un changement de méthode de calcul. La provision retraite a été calculé selon la méthode rétrospective.

Pour un départ à la retraite à 65 ans. Le montant de l'IDR est calculé selon la convention collective et application d'une table de mortalité.

Ce changement a entraîné un réajustement de la provision, afin de tenir compte de l'ensemble du personnel, d'un montant de 14 000 Euros.

Note n° 11 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)	9 177	9 177		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 588	18 588		
Dettes fiscales et sociales	74 122	74 122		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 579	2 579		
Produits constatés d'avance	38 706	38 706		
TOTAL	143 172	143 172		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				



Note n° 12:

**Fonds dédiés – Tableau de suivi
Subventions de fonctionnement affectées**

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194) A	Utilisation en cours d'exercice (compte 7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894) C	Fonds restant en fin d'exercice (compte 194) D=A-B+C
Ressources					
TOTAL					

Note n° 13: Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	17 761	15 349
Fournisseurs factures non parvenues	2 934	3 167



Note n° 14 : Dettes fiscales et sociales

Provision congés payés :	36 605,00 €
Urssaf :	8 115,00 €
Agrt :	2 318,00 €
CPM Prévoyance :	1 310,00 €
Pôle santé travail :	399,00 €
Mutuelle	387,00 €
Etat impôt et taxes recouvrables/tiers :	271,00 €
Charges sociales congés payés :	14 364,00 €
Formation Professionnelle :	5 622,00 €
Personnel charges à payer :	3 814,00 €
Organismes sociaux à payer :	914,00 €
Etat charges à payer :	3,00 €

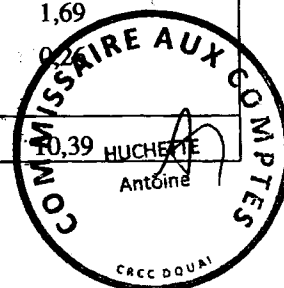
TOTAL 74 122,00 €

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 15 : Ventilation de l'effectif

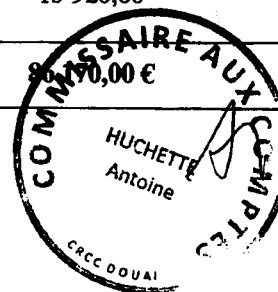
Le nombre de salarié embauchés durant l'année 2019 est de 39 personnes correspondant à 10,39 Equivalents Temps Pleins :

Catégories	Nombre de salariés	Personnel Salarié en ETP
- Cadres Permanents	1	1
- Non cadres	9	4,82
- animateurs Permanents	6	2,62
- animateurs Saisonniers	21	1,69
- CUI-Cae	2	0,22
TOTAL	39	10,39



Note n° 16 : Contributions volontaires en nature - Evaluation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Prêt de salle		7 270,00 €
Mise à disposition agents municipaux		64 980,00
Charges, occupation espace jeunesse		13 920,00
	Total	86 170,00 €



D - AUTRES INFORMATIONS

Note n° 17 : Indemnité de Départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite est comptabilisée pour un montant de 18 055,00€.

Note n° 18 : Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 109 962 € en 2019.

DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

LA RUCHE
CENTRE SOCIAL D'OSTRICOURT
Siège social : 251, Avenue du Maréchal Leclerc
59162 OSTRICOURT

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice.

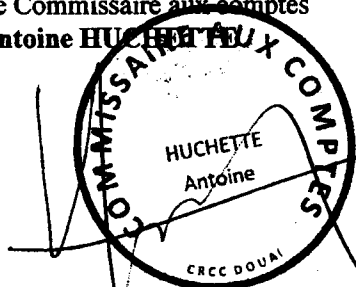
Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à HAUBOURDIN, le 17 septembre 2020

DOMINIQUE HUCHETTE ET ASSOCIES
Le Commissaire aux comptes
Antoine HUCHETTE



S.A.R.L AUDIT HOLDING ET ASSOCIES
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Douai
S.A.R.L au capital de 5 000 Euros – SIRET 519 192 793 00015 RCS LILLE 2010 B 00051
38, rue de Béthune BP 90036 59481 HAUBOURDIN CEDEX Téléphone : 03.20.07.06.07 Télécopie : 03.20.07.93.58
Email : antoine@huchette.fr www.huchette.fr TVA acquittée sur les encaissements